

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux. Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620 UFI: 77J5-T09D-J00X-3TY9
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation Peinture liquide. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Types d'utilisation du PCN:</u> Peintures/revêtements : protecteurs et fonctionnels. <u>Utilisations déconseillées:</u> Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: A.M.P.E.R.E. SYSTEM 3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17 fds@amperesystem.com
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59 Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP). Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878. S'il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.
2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP). <u>- Mentions de danger:</u> Aucune. <u>- Conseils de prudence:</u> Aucune. <u>- Indications additionnelles:</u> EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette. Remarque : Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u>

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11

Révision: 11/12/2025

Revisión précédente: 07/11/2024

Date d'impression: 11/12/2025

	# On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
--	--

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MELANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques. en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

C < 0,05 %   	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9, REACH: 01-2120761540-60 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=210 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=450 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=1) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) Skin Sens. 1A:H317	ATP21	Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,036 %
C < 0,0015 %   	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=50 mg/m3) Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=140 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=74 mg/kg) Skin Corr. 1C:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071 Skin Sens. 1A:H317 (Note B)	ATP13	Skin Corr. 1C, H314: C ≥0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 05/11/2025.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

Caractéristiques des nanoformes:

Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm), CAS: 13463-67-7, EC: 236-675-5

CARACTÉRISTIQUES	VALEUR	UNITÉ
Granulométrie numérique (d10)	Non disponible	nm
Granulométrie numérique (d50)	Non disponible	nm
Granulométrie numérique (d90)	Non disponible	nm
Forme et relation entre les dimensions des particules	Non disponible	
Cristallinité	Non disponible	
Fonctionnalisation ou traitement de surface (agent(s) et procédé)	Non disponible	
Surface spécifique	Non disponible	m2/g
Méthode de calcul	Non disponible	
Autres informations:	Aucune information supplémentaire disponible.	

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  # Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	Peau:	# Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	# Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	Yeux:	# Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	# Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
	Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut occasioner des malaises gastrointestinaux.	Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1		
4.3	INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.		

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: # Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<u>PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc...). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRECAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques.Ne pas fumer.Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser.Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair 98* °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: Non applicable (il maintient pas la combustion). <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> # Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITES:</u> # Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 24 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> # Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11

Révision: 11/12/2025

Revisión précédente: 07/11/2024

Date d'impression: 11/12/2025

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMETRES DE CONTROLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D"EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME	VLCT	Observations	Table
		ppm	mg/m3		MP non.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	0,1	-	Recommandé

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Non disponible

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Non disponible

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:



Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	# Non.
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	# Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
	COV (livraison): 1,5 % Poids COV (livraison): 24,0 g/l Non volatile: # 65,98 * % Poids		1h. 60°C
Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.			

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	<u>REACTIVITÉ:</u> - <u>Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. - <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITE CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:</u> # Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.4	<u>CONDITIONS A EVITER:</u> - <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. - <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. - <u>Air:</u> # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. - <u>Pression:</u> Irrélevant. - <u>Chocs:</u> # Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	<u>MATIERES INCOMPATIBLES:</u> # Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.6	<u>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, acide chlorhydrique, oxydes de soufre, composés halogénés.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

11.1

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	490 Rat	> 2000 Rat	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9 Rat	140 Rat	> 1230 Rat
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	*450	-	*210
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9	140	*> 50

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	69 Rat		

- Dose minimale avec effect observé

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11

Révision: 11/12/2025

Revisión précédente: 07/11/2024

Date d'impression: 11/12/2025

Non disponible				
<u>INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:</u>				
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).
GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):
Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:
- Effets cancérogènes:

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	# N'est pas considéré comme un produit cancérogène. GHS/CLP 3.6.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. - Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique. GHS/CLP 3.5.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. - Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus. GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. - Effets via l'allaitement: # Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel. GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE: Routes d'exposition # Non disponible. - Exposition à court terme: # Non disponible. - Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible. EFFETS INTERACTIFS: Non disponible. INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION: - Absorption percutanée: Non disponible. - Toxicocinétique basique: Non disponible. AUTRES INFORMATIONS: Non disponible.
11.2	INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS: Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11Révision: 11/12/2025

Revisión précédente: 07/11/2024Date d'impression: 11/12/2025

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).																																										
12.1	TOXICITE: <table><tr><td>- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels</td><td>CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures</td><td>CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures</td><td>CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures</td></tr><tr><td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</td><td>2.2 - Poisson</td><td>2.9 - Daphnie</td><td>0.11 - Algues</td></tr><tr><td>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td>0.19 - Poisson</td><td>0.16 - Daphnie</td><td>0.037 - Algues</td></tr><tr><td>Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)</td><td>100 - Poisson</td><td>100 - Daphnie</td><td>100 - Algues</td></tr></table> <table><tr><td>- Concentration sans effet observé</td><td>NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours</td><td>NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours</td><td>NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures</td></tr><tr><td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</td><td rowspan="2">0.02 - Poisson</td><td rowspan="2">0.011 - Daphnie</td><td>0.04 - Algues</td></tr><tr><td>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td>0.004 - Algues</td></tr></table> - Concentration minimale avec effet observé Non disponible ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE: <table><tr><td>Toxicité aquatique</td><td>Cat.</td><td>Principaux dangers pour l'environnement aquatique</td><td>Critère</td></tr><tr><td>- Toxicité aquatique aiguë: Non classé</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.</td></tr><tr><td>- Toxicité aquatique chronique:</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.</td></tr></table> CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés. CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.				- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2.2 - Poisson	2.9 - Daphnie	0.11 - Algues	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues	- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.04 - Algues	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.004 - Algues	Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère	- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.	- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.
- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures																																							
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2.2 - Poisson	2.9 - Daphnie	0.11 - Algues																																							
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues																																							
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues																																							
- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures																																							
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.04 - Algues																																							
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)			0.004 - Algues																																							
Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère																																							
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.																																							
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.																																							
12.2	PERSISTANCE ET DEGRADABILITE: - Biodégradabilité: # Non disponible. <table><tr><td>Biodegradation aérobique de composants individuels</td><td>DCO mgO2/g</td><td>%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours</td><td>Biodegradabilidad</td></tr><tr><td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</td><td></td><td>- - -</td><td>Non facile</td></tr><tr><td>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td></td><td>- - 55</td><td>Non facile</td></tr></table> Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques. - Hydrolyse: Non disponible. - Photodégradabilité: Non disponible.				Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		- - -	Non facile	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - 55	Non facile																										
Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad																																							
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		- - -	Non facile																																							
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - 55	Non facile																																							
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible. <table><tr><td>Bioaccumulation de composants individuels</td><td>logPow</td><td>BCF L/kg</td><td>Potenciel</td></tr><tr><td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</td><td>0.7</td><td>6.62 (calculée)</td><td>peu probable, faible</td></tr><tr><td>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td>0.75</td><td>3.2 (calculée)</td><td>peu probable, faible</td></tr><tr><td>Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)</td><td></td><td></td><td>Non disponible</td></tr></table>				Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)			Non disponible																						
Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel																																							
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible																																							
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible																																							
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)			Non disponible																																							
12.4	MOBILITE DANS LE SOL: Non disponible <table><tr><td>Movilité de composants individuels</td><td>log Pod</td><td>Constante de Henry Pa · m3/mol 20°C</td><td>Potenciel</td></tr></table>				Movilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa · m3/mol 20°C	Potenciel																																		
Movilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa · m3/mol 20°C	Potenciel																																							

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión précédente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	<u>REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Protection de sécurité por des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 24 g/* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. a) Revêtement mat pour murs intérieurs et plafonds, en phase aqueuse. est COV max. 30 g/l (2010) <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1	<u>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</u> <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:</u> H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. <u>Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:</u> Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · COV: Composés Organiques Volatiles. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international.
------	--

	AMPERE - ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON Code : 630161011 / 10620	
---	--	--

Version: 11	Révision: 11/12/2025	Revisión precedente: 07/11/2024	Date d'impression: 11/12/2025
-------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	· ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE:</u> <u>RÉVISION:</u> <table><tr><td>Version: 7</td><td>02/10/2023</td></tr><tr><td>Version: 8</td><td>13/12/2023</td></tr><tr><td>Version: 9</td><td>06/05/2024</td></tr><tr><td>Version: 10</td><td>07/11/2024</td></tr><tr><td>Version: 11</td><td>11/12/2025</td></tr></table> <u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:</u> Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #	Version: 7	02/10/2023	Version: 8	13/12/2023	Version: 9	06/05/2024	Version: 10	07/11/2024	Version: 11	11/12/2025
Version: 7	02/10/2023										
Version: 8	13/12/2023										
Version: 9	06/05/2024										
Version: 10	07/11/2024										
Version: 11	11/12/2025										

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.199 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.